



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

| | |
|---|---|
| Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27 | <p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026. | |
| Délibération n°260401_14 | AFFAIRES GÉNÉRALES Désignation d'un correspondant défense |

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, il appartient au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, un correspondant défense.

Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la Commune. Il sera également le relais d'information sur la Défense auprès du Conseil Municipal et des citoyens.

Les missions du correspondant défense s'organisent autour de trois axes : la politique de défense, le parcours de citoyenneté (l'enseignement de défense ; le recensement ; la journée défense et citoyenneté) et la mémoire et le patrimoine.

Madame Le Maire précise que seul un élu est éligible, mais que celui-ci peut se faire assister par tout administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense pourraient être utiles au correspondant.

M. Frédéric LEGRAS se porte candidat.

Après avoir entendu cet exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-2 et L2121-33 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001 susvisée ;

Considérant la présentation faite ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

► **DÉCIDE** que la nomination du correspondant défense se fera par un vote à main levée ;

► **DÉSIGNE** M. Frédéric LEGRAS en qualité de correspondant défense.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260401-DCM20260401_14-DE
Reçu le 08/04/2026